

Rencontre internationale d'Autorités locales 13 mars 2012 (Aubagne – France)

L'EAU, BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ, UN ENJEU POUR LE DROIT À LA VILLE.

Déclaration finale

Adresse au Forum mondial de l'eau / au Forum alternatif mondial de l'eau

Sur notre planète bleue, aujourd'hui majoritairement urbaine, « droit à l'eau », « droit à la ville » et « droits de la nature » sont intimement liés. Il n'y a pas de « droit à la ville » et de « droit à la vie » sans un accès démocratique, pour toutes et tous, à l'eau potable et à l'assainissement. C'est un enjeu vital, de santé publique, de vivre ensemble, d'inclusion sociale pour garantir des espaces métropolitains durables, l'avenir de notre planète et le bien être des générations futures. C'est à tous ces titres que l'eau est *un Bien commun* précieux, un droit humain qui doit être placé *sous contrôle démocratique et citoyen*, contrôle à propos duquel les pouvoirs locaux (ville, département, région), placés au cœur de ce rapport entre « droit à l'eau » et « droit à la ville », peuvent et doivent jouer un rôle important.

Les défis à relever sont immenses :

- Respectivement 1,5 milliards et 2,5 milliards d'êtres humains, notamment dans les grandes aires métropolitaines, n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les autorités locales sont par définition dans un rapport de proximité à cette urgence sociale et sanitaire. Si nous nous félicitons que depuis Istanbul, l'ONU ait reconnu l'accès à l'eau comme un Droit, cela appelle une mobilisation générale des Etats, notamment des plus riches, et des institutions financières, sans aucune autre logique que de rendre ce droit fondamental effectif. Nous considérons par exemple qu'une part des colossales dépenses d'armements effectuées chaque année dans le monde par les Etats pourrait être redirigée et consacrée au respect de la vie que représente l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les villes.
- Pour nous le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la ville ne peut faire l'objet d'aucun « marchandage », d'aucune appropriation faisant échapper ce service d'intérêt général à la maîtrise publique, citoyenne et démocratique. Nous refusons que les villes et leurs citoyen/nes soient considéré/es comme des « marchés » pour la distribution et la récupération des eaux.
- Dans la circulation et l'utilisation de l'eau, monde urbain et monde rural sont plus que jamais interdépendants. Par effet de contamination, leurs pollutions respectives s'alimentent, avec de terribles conséquences sur les écosystèmes, sur la vie, la santé et finalement l'état général de notre planète. En tant que Autorités locales nous souhaitons expérimenter la mise en œuvre de nouvelles relations permettant la promotion d'une agriculture et d'espaces urbains plus économes en eau, préservant sa qualité (réduction des pesticides, des pollutions urbaines, qualités des réseaux, urbanisme approprié...) et son accès pour toutes et tous.
- L'eau, les rivières et les fleuves doivent reconquérir toute leur place dans la ville. Nous œuvrons pour l'aménagement, l'urbanisme, la gestion des eaux usées et pluviales, le transport fluvial afin de construire une culture commune de l'eau contribuant à la qualité du vivre ensemble dans la ville.

- C'est dans le même esprit que nous refusons que l'exploration et l'exploitation des gaz et pétroles de schistes privatisent et détruisent les nappes phréatiques.
- Cette mobilisation pour « le droit à l'eau », « le droit à la ville » et « les droits de la nature » doit s'intégrer aux recherches et à la mise en œuvre des Agenda 21 locaux pour le développement durable comme à la nécessaire transition énergétique du monde urbain pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique causé par les énergies fossiles.

En tant qu'Autorités locales, nous sommes convaincues que le droit à la ville, le droit à des aires métropolitaines solidaires et durables, appelle à considérer l'eau comme un bien commun. Le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement relevant de l'intérêt général ne saurait être négociable. Cela implique une nouvelle culture de l'eau dans laquelle nous souhaitons prendre toute notre part en favorisant la citoyenneté, la responsabilisation individuelle et collective.

Nous relayons à ce titre les exigences formulées par de nombreux mouvements de citoyens/nés afin que les Nations Unies initient un processus multilatéral, transparent et ouvert à la société civile mondiale sur le droit à l'eau et à l'assainissement.

Nous nous engageons, à travers nos différents réseaux, à partager et diffuser les pratiques vertueuses qui vont dans ce sens, notamment celles qui s'inscrivent dans les logiques de gratuité ou de tarification à très bas coût pour les familles modestes ; celles qui s'opposent à la « marchandisation » de l'eau et promeuvent sa réappropriation sociale et démocratique ; celles qui favorisent l'éducation au développement pour apprendre à protéger et économiser ce bien commun de l'humanité.

Le droit à la ville se renforce dans le droit d'accès à une eau de qualité pour toutes et tous.

Aubagne (France), le 13 mars 2012.

Signataires :